

**BUT Génie électrique et  
informatique industrielle  
- électricité et maîtrise  
de l'énergie**

**BUT GEII EME**

Code diplôme France compétences : 25125001

**CFA UNION**

**Pôle universitaire d'ingénierie d'Orsay  
91405 ORSAY CEDEX**

**Tél : 01.69.15.35.12 / [www.cfa-union.org](http://www.cfa-union.org)**



# SOMMAIRE

<b>Vos contacts</b>	<b>P.2</b>
<b>Les dates clefs de la formation</b>	<b>P.3</b>
<b>Présentation du diplôme :</b>	
- <b>Condition d'admission</b>	<b>P.4</b>
- <b>Objectifs de la formation</b>	<b>P.4</b>
- <b>Compétences acquises</b>	<b>P.5</b>
- <b>Modalités d'organisation</b>	<b>P.6</b>
- <b>Modalités d'évaluation et de sanction du diplôme</b>	<b>P.7</b>
- <b>Durée de la formation</b>	<b>P.8</b>
<b>Le calendrier d'alternance</b>	<b>P.9</b>
<b>Les moyens humains</b>	<b>P.10</b>
<b>Fiche RNCP</b>	<b>P.11</b>

# VOS CONTACTS

## ◆ Contacts Pédagogiques

### Responsable de la formation :

Loïc MAILLIER loic.maillier@parisnanterre.fr  
Patricia GRASSIN pgrassin@parisnanterre.fr

### Secrétariat pédagogique :

Karen HOUE karen.houe@parisnanterre.fr

### Chargée de relations entreprise :

Christiane BOUGAN cbougan@parisnanterre.fr

**Lieu de la formation :** IUT de Ville d'Avray/Saint-Cloud/Nanterre  
50 rue Sèvres, bâtiment l'horloge (B), 92410 Ville d'Avray

## Contacts CFA

### Conseiller formation : gestionnaire contrat d'apprentissage

Loubna CHIKRI 01 69 15 35 12 / 06 07 61 56 27  
loubna.chikri@cfa-union.org

### Service financier :

Hanane AABOU 01 69 15 35 24 / 06 07 59 68 87  
hanane.aabou@cfa-union.org

### Référent handicap :

Anna TOTH 01 69 15 35 12 / 06 07 58 01 14  
anna.toth@cfa-union.org

### Adresse postale :

CFA UNION Pôle universitaire d'ingénierie d'Orsay –  
bâtiment 640 – 91405 ORSAY Cedex

# DATES CLEFS DE LA FORMATION



- ◆ **Recrutement**

Admission sur dossier via la procédure Parcoursup et éventuellement tests pédagogiques si nécessaire

L'accès au BUT est ouvert aux étudiants titulaires d'un bac général, d'un bac technologique STI2D, après une L1, après une première année de classe préparatoire aux grandes écoles d'ingénieur ou avec une Validation des Acquis de l'Expérience via la commission VAE de l'IUT de Ville d'Avray.

- ◆ Date de la formation : 02/09/2022 au 02/09/2024
- ◆ Réunion d'information destinée aux stagiaires : NC
- ◆ Date de la rentrée universitaire : 02/09/2022

# Présentation du diplôme

## ➤ Conditions d'admission :

L'accès au BUT est ouvert aux étudiants titulaires d'un bac général, d'un bac technologique STI2D, après une L1, après une première année de classe préparatoire aux grandes écoles d'ingénieur ou avec une Validation des Acquis de l'Expérience via la commission VAE de l'IUT de Ville d'Avray.

*Admission sur dossier via la procédure Parcoursup et éventuellement tests pédagogiques si nécessaire*

## ➤ Objectifs de la formation :

Le BUT GEII forme en 3 ans des techniciens supérieurs et des agents de maîtrise capables de mettre en œuvre tous les domaines de l'électronique et des télécommunications, de l'électronique de puissance, de la distribution et de la conversion d'énergie, de l'informatique des systèmes industriels, des systèmes automatisés et des réseaux locaux associés.

Possibilité de poursuite d'études en licence professionnelle, école d'ingénieur, cycle universitaire (L3, Master) ou d'une insertion dans la vie professionnelle.

➤ **Les compétences acquises durant la formation**

Le BUT GEII repose sur 3 blocs de compétences communs : "conception", "vérification" qui commencent dès la 1ère année et "maintenance" qui commence en 2ème année. Les étudiants reçoivent donc une formation générale dans le domaine du génie électrique et l'informatique industrielle. La compétence "intégration" est spécifique à chacun des 3 parcours.

<b>CONCEVOIR</b>	Concevoir la partie GEII d'un système	En adoptant une approche holistique intégrant les innovations technologiques en lien avec la stratégie de l'entreprise pour répondre un besoin client. En produisant l'ensemble des documents nécessaires pour le client et les différents prestataires En communiquant de façon adaptée avec les différents acteurs avant et pendant la phase de conception.
<b>VÉRIFIER</b>	Vérifier la partie GEII d'un système	En tenant compte des spécificités matérielles, réglementaires et contextuelles En mettant en oeuvre un plan d'essais et d'évaluations, dans une visée d'analyse qualitative et corrective En tenant compte des enjeux économiques, environnementaux et réglementaires de la société
<b>MAINTENIR</b>	Assurer le maintien en condition opérationnelle d'un système	En adoptant une communication proactive avec les différents acteurs En adoptant une approche holistique intégrant les nouvelles technologies et la transformation digitale
<b>INSTALLER</b>	Installer tout ou partie d'un système de production, de conversion et de gestion d'énergie sur site	En garantissant un accompagnement client amont, aval et transverse dans une démarche qualité En respectant les normes et les contraintes réglementaires liées aux courants forts, y compris dans un contexte international

➤ **Modalités d'organisation de la formation**

La formation se déroule sur 3 ans organisés en 6 semestres, cela correspond à 180 ECTS. L'alternance peut être réalisée à partir de la deuxième année sur 2 ans ou en troisième année en 1 an. Le volume horaire est de 670h en BUT2 et 550h en BUT3, soit un total de 1220h sur les 2 ans de BUT en apprentissage.

Afin de tenir compte de l'acquisition de compétences en entreprise, les maquettes de formation de chaque année en alternance sont réduites de 20% du volume horaire global de l'année.

Le suivi des alternants est une modalité pédagogique qui est définie par le conseil de perfectionnement en accord avec les employeurs et prise en compte pour les enseignants dans le cadre du référentiel des équivalences horaires voté et appliqué par chaque établissement.

## > **Projet professionnel**

L'activité en entreprise doit essentiellement concerner les domaines de l'électronique, de l'énergie, de l'automatisme dans les secteurs d'activités : Aéronautique, Automobile, Défense, Domotique, Électronique embarqué, Ferroviaire, Gestion de l'énergie, Objets Connectés, Production, Radiocommunication, Robotique, Santé, Spatial. Le travail en entreprise est encadré par un maître d'apprentissage désigné au sein de l'entreprise.

Un tuteur enseignant est désigné afin de suivre le travail de l'apprentissant. L'engagement de formation, comprenant entre autres les missions proposées et le projet d'entreprise sert de support au rapport d'activité et à la soutenance orale de l'apprentissant.

## > **Modalités d'évaluation**

### **IV.1. Contrôle continu**

Les unités d'Enseignement (UE) sont acquises dans le cadre d'un contrôle continu intégral. Celui-ci s'entend comme une évaluation régulière pendant la formation reposant sur plusieurs épreuves.

### **IV.2. Assiduité**

L'assiduité est un élément important du contrat pédagogique pour la réussite de l'étudiant. L'obligation d'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la préparation du diplôme national de Bachelor universitaire de technologie est indissociable de l'évaluation par contrôle continu intégral.

Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT propose à l'établissement les modalités d'application de cette obligation. Lorsqu'elles ont une incidence sur l'évaluation, elles sont arrêtées par les CFVU de chaque établissement ou tout autre organe en tenant lieu sur proposition du Conseil de l'IUT.

#### **IV.2.1. Règles d'assiduité**

- Pour un module inférieur à 24 heures incluses : à partir de la **2<sup>nd</sup>e absence justifiée ou injustifiée**, l'étudiant peut se voir refuser l'accès au contrôle et se voir attribuer la note 0.
- Pour un module supérieur à 24 heures : au-delà de la **3<sup>ème</sup> absence justifiée ou injustifiée**, l'étudiant peut se voir refuser l'accès au contrôle et se voir attribuer la note 0.

**De plus, au-delà de 6 demi-journées d'absences injustifiées au cours d'un semestre, le jury pourra décider de déclarer les U.E non validées, non acquises et non capitalisables pour non-respect des conditions d'assiduité.**

Le nombre d'absences figure sur les bulletins semestriels.

**IV.2.2. Toute absence doit être justifiée dès le retour de l'étudiant par un justificatif écrit déposé au secrétariat pédagogique** du département **dans un délai de 5 jours ouvrés** (certificat médical, arrêt de travail pour les apprentis, pièce justificative pour une convocation officielle, ...). Passé ce délai, l'absence sera définitivement considérée comme injustifiée pour convenance personnelle.

Dans le cas **d'une absence supérieure à une semaine**, l'étudiant doit impérativement prévenir ou faire prévenir le secrétariat du département et faire parvenir les justificatifs dans les dix jours ouvrés suivant le début de son absence.

De manière générale, l'étudiant doit impérativement prévenir ou faire prévenir le secrétariat du département de son absence.

Dans le cas d'une absence prévue à l'avance, l'étudiant doit se rapprocher du secrétariat pédagogique de son département pour organiser les éventuels aménagements nécessaires (rattrapages, travail à la maison ...)



#### **IV.2.3. Absence à un contrôle**

Tout étudiant absent à un contrôle des connaissances se verra attribuer, a priori, la note zéro.

Si l'absence à un contrôle est justifiée dans les conditions de l'Article IV.2.2, une épreuve de rattrapage dont la nature est fixée par le corps enseignant sera organisée. Tout étudiant souhaitant y participer devra obligatoirement en faire la demande par écrit auprès du secrétariat du département dans un délai de 5 jours ouvrés suivant son retour. Dans le cas contraire, ou si l'étudiant est également absent à l'épreuve de rattrapage la note zéro sera conservée à cette épreuve.

Quels que soient les résultats obtenus par ailleurs, le non-respect des conditions d'assiduité remet en cause l'acquisition, la validation et la capitalisation des U.E, l'obtention des ECTS, les mécanismes de compensation prévus à l'article IV.4 et du diplôme.

#### **IV.3. Conditions de validation**

Le Bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation. Le Bachelor universitaire de technologie obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits européens.

Une unité d'enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne obtenue à l'ensemble « pôle ressources » et « SAÉ » est égale ou supérieure à 10. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

À l'intérieur de chaque unité d'enseignement, le poids relatif des éléments constitutifs, soit des pôles « ressources » et « SAÉ », varie dans un rapport de 40 à 60%.

En troisième année ce rapport peut toutefois être apprécié sur l'ensemble des deux unités d'enseignement d'une même compétence.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

#### **IV.4. Compensation**

La compensation s'effectue au sein de chaque unité d'enseignement ainsi qu'au sein de chaque regroupement cohérent d'UE.

Seules les UE se référant à un même niveau d'une même compétence finale peuvent ensemble constituer un regroupement cohérent. Des UE se référant à des niveaux de compétence finales différents ou à des compétences finales différentes ne peuvent pas appartenir à un même regroupement cohérent. Aucune UE ne peut appartenir à plus d'un regroupement cohérent.

Au sein de chaque regroupement cohérent d'UE, la compensation est intégrale. Si une UE n'a pas été acquise en raison d'une moyenne inférieure à 10, cette UE sera acquise par compensation si et seulement si l'étudiant a obtenu la moyenne au regroupement cohérent auquel l'UE appartient.

#### **IV.5. Règles de progression**

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2 dans les conditions de validation des points 4.3 et 4.4, ou par décision de jury.

Durant la totalité du cursus conduisant au Bachelor universitaire de technologie, l'étudiant peut être autorisé à redoubler une seule fois chaque semestre dans la limite de 4 redoublements. Le directeur de l'IUT peut autoriser un redoublement supplémentaire en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins. Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Il doit être motivé et assorti de conseils d'orientation.

#### **IV.6. Jury**

Le jury présidé par le directeur de l'IUT délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du diplôme universitaire de technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « Bachelor universitaire de technologie ».

### **> Durée de la formation**

1220h sur 2 ans d'alternance

# Calendrier de la formation rentrée 2022-2023

Calendrier apprentissage GEI2 2022-2023					
Semaine		Lundi		Vendredi	
35	du	29-août	au	01-sept	
35	du	02-sept	au	02-sept	Rentrée Administrative IUT
36	du	05-sept	au	09-sept	
37	du	12-sept	au	16-sept	
38	du	19-sept	au	23-sept	4 Semaines de cours
39	du	26-sept	au	30-sept	
40	du	03-oct	au	07-oct	
41	du	10-oct	au	14-oct	
42	du	17-oct	au	21-oct	5 Semaines en entreprise
43	du	24-oct	au	28-oct	
44	du	31-oct	au	04-nov	
45	du	07-nov	au	11-nov	
46	du	14-nov	au	18-nov	4 semaines de cours
47	du	21-nov	au	25-nov	
48	du	28-nov	au	02-déc	
49	du	05-déc	au	09-déc	
50	du	12-déc	au	16-déc	5 Semaines en entreprise
51	du	19-déc	au	23-déc	
52	du	26-déc	au	30-déc	
1	du	02-janv	au	06-janv	
2	du	09-janv	au	13-janv	
3	du	16-janv	au	20-janv	4 Semaines de cours
4	du	23-janv	au	27-janv	
5	du	30-janv	au	03-févr	
6	du	06-févr	au	10-févr	
7	du	13-févr	au	17-févr	
8	du	20-févr	au	24-févr	5 Semaines en entreprise
9	du	27-févr	au	03-mars	
10	du	06-mars	au	10-mars	
11	du	13-mars	au	17-mars	
12	du	20-mars	au	24-mars	4 semaines de cours
13	du	27-mars	au	31-mars	
14	du	03-avr	au	07-avr	
15	du	10-avr	au	14-avr	
16	du	17-avr	au	21-avr	6 semaines en entreprise
17	du	24-avr	au	28-avr	
18	du	01-mai	au	05-mai	
19	du	08-mai	au	12-mai	
20	du	15-mai	au	19-mai	
21	du	22-mai	au	26-mai	
22	du	29-mai	au	02-juin	4 semaines de cours
23	du	05-juin	au	09-juin	
24	du	12-juin	au	16-juin	
25	du	19-juin	au	23-juin	
26	du	26-juin	au	30-juin	
27	du	03-juil	au	07-juil	
28	du	10-juil	au	14-juil	
29	du	17-juil	au	21-juil	
30	du	24-juil	au	28-juil	
31	du	31-juil	au	04-août	
32	du	07-août	au	11-août	
33	du	14-août	au	18-août	
34	du	21-août	au	25-août	
35	du	28-août	au	01-sept	1 journée d'oral à l'IUT

# Les moyens

## ➤ **L'équipe pédagogique**

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et d'un enseignant associé (PAST). Elle est par ailleurs constituée de plusieurs professionnels en activité dans le secteur privé comme dans le public.

Sur demande.

## ➤ **Moyens mis à disposition :**

Une salle informatique est mise à disposition des étudiants pour tout cours nécessitant l'usage des NTIC (e-commerce, intelligences économiques).

# Fiche RNCP

*Répertoire national des certifications professionnelles*

BUT - Génie Électrique et Informatique Industrielle : Électricité et Maîtrise de l'Énergie

Active

N° de fiche

**RNCP35407**

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 6

Code(s) NSF :

- 110 : Spécialités pluri-scientifiques
- 250 : Spécialités pluritechnologiques mécanique-electricite
- 255 : Electricite, électronique

Formacode(s) :

- 24154 : énergie
- 31054 : informatique
- 24354 : électronique
- 24054 : électrotechnique
- 24454 : automatisme informatique industrielle

Taux d'insertion moyen dans le(s) métier(s) visé(s) à 6 mois : Non renseigné

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2026

## CERTIFICATEUR(S)

Nom légal	SIRET	Nom commercial	Site inter
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	11004401300040	-	-
UNIVERSITE DE BESANCON	19251215000363	IUT de Belfort-Montbéliard	<a href="http://www.iut-bm.i">http://www.iut-bm.i</a> ( <a href="http://www.iut-bm.i">http://www.iut-bm.i</a> )

UNIVERSITE DES ANTILLES	19971585500011	IUT de Kourou	<a href="https://www.univ">https://www.univ</a> ( <a href="https://www.univ">https://www.univ</a>
UNIVERSITE DE LORRAINE	13001550600012	IUT de Longwy	<a href="https://iut-longwy.u">https://iut-longwy.u</a> ( <a href="https://iut-longwy.u">https://iut-longwy.u</a>
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	13002277500014	IUT Clermont Auvergne	<a href="https://iut.uca.fr/">https://iut.uca.fr/</a> (ht
COMMUNAUTE UNIVERSITES ET ETABLISSEMENTS UNIVERSITE COTE D AZUR	13002089400015	I.U.T Nice-Côte d'Azur	<a href="http://unice.fr/iut/pres">http://unice.fr/iut/pres</a> ( <a href="http://unice.fr/iut/pres">http://unice.fr/iut/pres</a>
UNIV PARIS XIII	19931238000082	I.U.T de Villetaneuse	<a href="https://iutv.univ">https://iutv.univ</a> ( <a href="https://iutv.univ">https://iutv.univ</a>
PARIS-NORD VILLETANEUSE - IUT ST DENIS			
UNIVERSITE BREST BRETAGNE OCCIDENTALE	19290346600014	I.U.T de Brest	<a href="https://www.iu">https://www.iu</a> ( <a href="https://www.iu">https://www.iu</a>
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	19691774400019	IUT Lyon1 Site de Villeurbanne Gratte-Ciel	<a href="https://iut.univ-lyon1.fr">https://iut.univ-lyon1.fr</a> lyon1.fr
UNIVERSITE D ARTOIS	19624401600016	I.U.T. de Béthune	<a href="https://iut-bethune">https://iut-bethune</a> ( <a href="https://iut-bethune">https://iut-bethune</a>
UNIVERSITE D EVRY VAL D ESSONNE	19911975100014	I.U.T. d'Evry Val d'Essonne	<a href="http://www.iut-evry.fr/">http://www.iut-evry.fr/</a> evry.fr,
UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE	13001533200013	I.U.T d'Aix-Marseille - Site de Salon-De-Provence	<a href="https://iut.univ-amu.fr/">https://iut.univ-amu.fr/</a> amu.fr,
UNIVERSITE D'ANGERS	19490970100303	I.U.T. Angers-Cholet - Site d'Angers	<a href="https://www.univ">https://www.univ</a> ( <a href="https://www.univ">https://www.univ</a>
UNIVERSITE DE BORDEAUX	13001835100010	I.U.T de Bordeaux - Site Bordeaux - Gradignan	<a href="https://www.iut.u">https://www.iut.u</a> ( <a href="https://www.iut.u">https://www.iut.u</a>
UNIVERSITE DE HAUTE ALSACE	19681166500013	I.U.T. de Mulhouse	<a href="https://www.iutmu">https://www.iutmu</a> ( <a href="https://www.iutmu">https://www.iutmu</a>
UNIVERSITE DE LIMOGES	19870669900321	I.U.T du Limousin - site de Brive	<a href="https://www.iut">https://www.iut</a> ( <a href="https://www.iut">https://www.iut</a>

UNIVERSITE DE LORRAINE	13001550600012	IUT de Longwy	<a href="https://iut-longwy.u">https://iut-longwy.u</a> ( <a href="https://iut-longwy.u">https://iut-longwy.u</a> )
UNIVERSITE DE MONTPELLIER	13002054800017	-	-
NANTES UNIVERSITE	13002974700016	I.U.T. Nantes	<a href="https://iutnantes.u">https://iutnantes.u</a> ( <a href="https://iutnantes.u">https://iutnantes.u</a> )
UNIVERSITE DE POITIERS	19860856400375	I.U.T. Poitiers	<a href="https://iutp.univ">https://iutp.univ</a> ( <a href="https://iutp.univ">https://iutp.univ</a> )
UNIVERSITE DE RENNES I	19350936100013	I.U.T de Rennes	<a href="https://iut-rennes.u">https://iut-rennes.u</a> ( <a href="https://iut-rennes.u">https://iut-rennes.u</a> )
UNIVERSITE DE STRASBOURG	13000545700010	I.U.T. de Haguenau	<a href="https://iuthaguen">https://iuthaguen</a> ; ( <a href="https://iuthaguen">https://iuthaguen</a> ;
UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBELIARD	19900356700013	IUT de Belfort-Montbéliard	<a href="http://www.iut-bm.u">http://www.iut-bm.u</a> ( <a href="http://www.iut-bm.u">http://www.iut-bm.u</a> )
UNIVERSITE DE TOULON	19830766200017	I.U.T de Toulon	<a href="https://iut.univ-tln.fr/">https://iut.univ-tln.fr/</a> <a href="https://iut.univ-tln.fr/">tln.fr/</a> ,
UNIVERSITE DE TOURS	19370800500478	I.U.T. de TOURS	<a href="https://iut.univ-tours.fr">https://iut.univ-tours.fr</a> <a href="https://iut.univ-tours.fr">tours.fr</a>
UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	19211237300019	I.U.T du Creusot	<a href="https://iutlecreusot.u">https://iutlecreusot.u</a> ( <a href="https://iutlecreusot.u">https://iutlecreusot.u</a> )
UNIVERSITE D'ORLEANS	19450855200677	-	-
UNIVERSITE D'ORLEANS	19450855200677	IUT de Chartres	<a href="https://www.univ">https://www.univ</a> ( <a href="https://www.univ">https://www.univ</a> )
UNIVERSITE GRENOBLE ALPES	13002608100013	I.U.T de Saint-Etienne	<a href="https://www.iut.uni">https://www.iut.uni</a> ( <a href="https://www.iut.uni">https://www.iut.uni</a> )
UNIVERSITE JEAN MONNET SAINT ETIENNE	19421095100423	I.U.T du Havre	<a href="https://www-iut.ur">https://www-iut.ur</a> ( <a href="https://www-iut.ur">https://www-iut.ur</a> )
UNIVERSITE LE HAVRE NORMANDIE	19762762300097	I.U.T de Sénart/Fontainebleau - Site Sénart - UPEC	<a href="https://www.iut">https://www.iut</a> ; ( <a href="https://www.iut">https://www.iut</a> ;
UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE	19941111700013	-	-

UNIVERSITE PARIS NANTERRE	19921204400010	IUT de Cachan Université Paris-Saclay	<a href="https://www.iut-cachan-saclay.fr/">https://www.iut-cachan-saclay.fr/</a> ( <a href="https://cachan.universite-p">https://cachan.universite-p</a>
UNIVERSITE PARIS-SACLAY	13002602400054	I.U.T de Tarbes	<a href="https://www.iut">https://www.iut</a> ( <a href="https://www.iut">https://www.iut</a>
UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE III	19311384200010	I.U.T. Annecy	<a href="https://www.iut-ac">https://www.iut-ac</a> ; ( <a href="https://www.iut-ac">https://www.iut-ac</a> ;
UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC	19730858800015	I.U.T de Velizy	<a href="https://www.iurambouillet.uvsq.fr/">https://www.iurambouillet.uvsq.fr/</a> ( <a href="https://www.iurambouillet.uvsq.fr/">https://www.iurambouillet.uvsq.fr/</a>
UNIVERSITE VERSAILLES ST QUENTIN YVELINE	19781944400013	-	-
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE	13002806100013	IUT Clermont Auvergne	<a href="https://iut.uca.fr/">https://iut.uca.fr/</a> ( <a href="https://iut.uca.fr/">https://iut.uca.fr/</a>
UNIVERSITE DES ANTILLES	19971585500011	IUT de Kourou	<a href="https://www.univ-antilles.fr/">https://www.univ-antilles.fr/</a> ( <a href="https://www.univ-antilles.fr/">https://www.univ-antilles.fr/</a>
UNIVERSITE DE LILLE	13002975400012	I.U.T. de Lille A	<a href="https://www.iut-a-lille.fr/">https://www.iut-a-lille.fr/</a> ( <a href="https://www.iut-a-lille.fr/">https://www.iut-a-lille.fr/</a>
UNIVERSITE D'ORLEANS	19450855200016	IUT DE L'INDRE - Châteauroux	<a href="https://www.univ-orleans.fr/">https://www.univ-orleans.fr/</a> ; ( <a href="https://www.univ-orleans.fr/">https://www.univ-orleans.fr/</a> ;

### **RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION**

Objectifs et contexte de la certification :

Le Bachelor Universitaire de Technologie, de la spécialité « Génie Électrique et Informatique Industrielle (GEII) », parcours « Électricité & Maîtrise de l'Énergie (ÉME) » est axé sur l'innovation et le développement technologique et certifie à un diplôme polyvalent. Le B.U.T. GEII a pour mission de certifier des cadres intermédiaires capables de mettre en place et gérer des installations électriques, de concevoir, réaliser, programmer et maintenir des cartes électroniques fixes ou embarquées (automobile, avionique, robotique, etc.), d'automatiser et de contrôler des processus industriels. Les compétences développées permettent également de gérer et maintenir des réseaux informatiques industriels, analyser et développer des systèmes de traitement et de transmission de l'information.

En complément d'un tronc commun fort, grâce à une coloration dans le domaine de la gestion de l'énergie, ce parcours forme à encadrer des équipes de techniciens et à travailler en collaboration avec les ingénieurs sur les phases d'étude, d'essai et de réalisation, à suivre la production des systèmes de conversion de l'énergie électrique et à intervenir dans les processus de maintenance.

Ce parcours permet d'intégrer les secteurs liés à la production et la distribution de l'énergie électrique, à l'installation électrique industrielle, aux transports urbains et ferroviaires, aux véhicules électrifiés, à la marine, à l'aéronautique et au spatial, à la sûreté de fonctionnement des systèmes industriels, aux convertisseurs électromécaniques et d'électronique de puissance, au stockage de l'énergie électrique, aux robots industriels ou humanoïdes, aux drones, aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

Activités visées :

**Conception de la partie GEII d'un système** o Conseil au client en menant une étude de faisabilité à partir d'un cahier des charges ; o Demande de chiffrage pour la réalisation d'un prototype ou d'un système industriel en GEII ; o Conception d'un prototype ou d'un sous-système à partir d'un cahier des charges partiel.

**Vérification de la partie GEII d'un système** o Mise en place d'un protocole de test et de mesures dans les domaines de la gestion, production et maîtrise de l'énergie ; o Mise en place d'un protocole de test et de mesures dans les process industriels ; o Mise en place d'un protocole de test et de mesures dans les systèmes embarqués.

**Maintien en condition opérationnelle d'un système** o Maintenance corrective, préventive et améliorative dans les domaines de la gestion, production et maîtrise de l'énergie ; o Maintenance corrective, préventive et améliorative dans les process industriels ; o Maintenance corrective, préventive et améliorative dans les systèmes embarqués.

**Installation de tout ou partie d'un système de production, de conversion et de gestion d'énergie sur site** o Planification d'opérations d'installation d'équipements industriels dans les domaines de courants forts o Montage et installation d'éléments ou sous-ensembles d'un équipement industriel en production, distribution, gestion ou conversion d'énergie o Mise en service d'un nouvel équipement industriel en production, distribution, gestion ou conversion d'énergie o Étude de l'implantation d'un équipement de production, distribution, de gestion ou de conversion d'énergie.

Compétences attestées :

**Concevoir la partie GEII d'un système** o En adoptant une approche holistique intégrant les innovations technologiques en lien avec la stratégie de l'entreprise pour répondre un besoin client ; o En produisant l'ensemble des documents nécessaires pour le client et les différents prestataires ; o En communiquant de façon adaptée avec les différents acteurs avant et pendant la phase de conception.

**Vérifier la partie GEII d'un système** o En tenant compte des spécificités matérielles, réglementaires et contextuelles ; o En mettant en œuvre un plan d'essais et d'évaluations, dans une visée d'analyse qualitative et corrective ; o En tenant compte des enjeux économiques, environnementaux et réglementaires de la société.



**Assurer le maintien en condition opérationnelle d'un système** o En adoptant une communication proactive avec les différents acteurs ; o En adoptant une approche holistique intégrant les nouvelles technologies et la transformation digitale.

**Installer tout ou partie d'un système de production, de conversion et de gestion d'énergie sur site** o En garantissant un accompagnement client amont, aval et transverse dans une démarche qualité ; o En respectant les normes et les contraintes réglementaires liées aux courants forts, y compris dans un contexte international

**Se servir du numérique** : ·En utilisant les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe

**Exploiter les données à des fins d'analyse** : ·En identifiant, sélectionnant et analysant avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.

·En analysant et synthétisant des données en vue de leur exploitation

·En développant une argumentation avec esprit critique

**S'exprimer et communiquer à l'écrit et à l'oral** : ·En se servant aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française

·En communiquant par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère

**Agir en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle** :

·En situant son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.

·En respectant les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

·En travaillant en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.

·En analysant ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

·En prenant en compte des problématiques liées aux situations de handicap, à l'accessibilité et à la conception universelle.

## Se Positionner vis à vis d'un champ professionnel :

·En identifiant et situant les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis et la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder

·En caractérisant et valorisant son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte

·En identifiant le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs

Modalités d'évaluation :

Validation des compétences par évaluation orale, écrite et pratique lors de mises en situation professionnelle (rédaction et réalisation de rapports, plans, schémas, études techniques - exposé oral de présentation d'équipement ou de procédé - mise en situation sur des pilotes et en stage et projet, études de cas, évaluation du travail réalisé en stage et projet).

## **BLOCS DE COMPÉTENCES**

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP35407BC01 Concevoir la partie GEII d'un système	Produire une analyse fonctionnelle d'un système simple. Réaliser un prototype pour des solutions techniques matériel et/ou logiciel. Rédiger un dossier de fabrication à partir d'un dossier de conception. Proposer des solutions techniques liées à l'analyse fonctionnelle. Dériviser les solutions techniques retenues. Contribuer à la rédaction d'un cahier des charges. Prouver la pertinence de ses choix technologiques. Rédiger un dossier de conception.	Validation des compétences par évaluation orale, écrite et pratique lors de mises en situation professionnelle (rédaction et réalisation de rapports, plans, schémas, études techniques - exposé oral de présentation d'équipement ou de procédé - mise en situation sur des pilotes et en stage et projet, études de cas, évaluation du travail réalisé en stage et projet)
RNCP35407BC02 Vérifier la partie GEII d'un système	Appliquer une procédure d'essais. Identifier un dysfonctionnement Décrire les effets d'un dysfonctionnement. Identifier les tests et mesures à mettre en place pour valider le fonctionnement d'un système. Certifier le fonctionnement d'un nouvel équipement industriel. Déterminer la cause racine d'un dysfonctionnement. Proposer une solution corrective à un dysfonctionnement. Produire une procédure d'essais pour valider la conformité d'un système.	Validation des compétences par évaluation orale, écrite et pratique lors de mises en situation professionnelle (rédaction et réalisation de rapports, plans, schémas, études techniques - exposé oral de présentation d'équipement ou de procédé - mise en situation sur des pilotes et en stage et projet, études de cas, évaluation du travail réalisé en stage

<p>RNCP35407BC03</p> <p>Assurer le maintien en condition opérationnelle d'un système</p>	<p>Exécuter l'entretien et le contrôle d'un système en respectant une procédure. Exécuter une opération de maintenance (corrective, préventive, améliorative). Diagnostiquer un dysfonctionnement dans un système. Identifier la cause racine du dysfonctionnement. Proposer une solution de maintenance. Évaluer les coûts d'indisponibilité et de maintenance d'un système. Produire une procédure de maintenance. Proposer un appui technique aux différents acteurs à l'échelle nationale et internationale.</p>	<p>Validation des compétences par évaluation orale, écrite et pratique lors de mises en situation professionnelle (rédaction et réalisation de rapports, plans, schémas, études techniques - exposé oral de présentation d'équipement ou de procédé - mise en situation sur des pilotes et en stage et projet, études de cas, évaluation du travail réalisé en stage et projet)</p>
<p>RNCP35407BC04</p> <p>Installer tout ou partie d'un système de production, de conversion et de gestion d'énergie sur site</p>	<p>Appliquer la procédure d'installation d'un système. Exécuter la mise en service d'un système en respectant la procédure. Planifier l'installation et la mise en service d'un nouvel équipement. Produire une procédure d'installation et de mise en service d'un système. Produire le dossier de conformité du système en gérant le versionnage.</p>	<p>Validation des compétences par évaluation orale, écrite et pratique lors de mises en situation professionnelle (rédaction et réalisation de rapports, plans, schémas, études techniques - exposé oral de présentation d'équipement ou de procédé - mise en situation sur des pilotes et en stage et projet, études de cas, évaluation du travail réalisé en stage et projet)</p>
<p>RNCP35407BC05</p> <p>Usages numériques</p>	<p>· Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.</p>	<p><i>Contrôle continu intégral mobilisant notamment des mises en situation professionnelle à partir desquelles est demandée une démarche autoréflexive et de démonstration des compétences acquises</i></p>

<p>RNCP35407BC06</p> <p>Exploitation de données à des fins d'analyse</p>	<p>- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. Développer une argumentation avec esprit critique.</p>	<p><i>Contrôle continu intégral mobilisant notamment des mises en situation professionnelle à partir desquelles est demandée une démarche autoréflexive et de démonstration des compétences acquises</i></p>
<p>RNCP35407BC07</p> <p>Expression et communication écrites et orales</p>	<p>- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.</p>	<p><i>Contrôle continu intégral mobilisant notamment des mises en situation professionnelle à partir desquelles est demandée une démarche autoréflexive et de démonstration des compétences acquises</i></p>
<p>RNCP35407BC08</p> <p>Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle</p>	<p>- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique</p>	<p><i>Contrôle continu intégral mobilisant notamment des mises en situation professionnelle à partir desquelles est demandée une démarche autoréflexive et de démonstration des compétences acquises</i></p>
<p>RNCP35407BC09</p> <p>Positionnement vis à vis d'un champ professionnel</p>	<p>- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis et la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs</p>	<p>- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis et la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs</p>

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

L'intégralité de la certification s'obtient par la validation de tous les blocs de compétences.

### **SECTEUR D'ACTIVITÉ ET TYPE D'EMPLOI**

Secteurs d'activités :

Le titulaire d'un BUT « Génie Électrique et Informatique Industrielle » : « Électricité & Maîtrise de l'Énergie » est un cadre intermédiaire qui exerce ses activités dans les domaines traditionnels qui relèvent de l'électricité, de l'électronique, de l'informatique industrielle et de leurs applications, tels que les industries électriques et électroniques, la production et le transport d'énergie, les télécommunications, les technologies de l'information et de la communication.

Avec la généralisation de ces technologies, les compétences du titulaire du BUT « Génie Électrique et informatique industrielle » : « Électricité & Maîtrise de l'Énergie » s'exercent également dans des secteurs aussi divers que les industries de transformation et manufacturières, la gestion de l'énergie, les transports et l'automobile, l'aérospatiale et la défense, la construction et le bâtiment, la santé, l'agroalimentaire et les agro-industries.

Type d'emplois accessibles :

**Débutant** : Cadre technique dans les domaines de l'électrotechnique et de l'énergie (études et conception, conduite d'installation, maintenance, contrôle essais qualité...), chargé d'études en installations électriques, cadre technico-commercial, assistant responsable d'affaires, conseiller, consultant, assistant ingénieur, chargé d'essais, technicien projeteur, intégrateur.

**Après 2 ou 3 ans d'expérience** : Responsable projet, chef de projet, chargé d'affaires ou d'études, responsable de maintenance.

Code(s) ROME :

- I1304 - Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation
- H1504 - Intervention technique en contrôle essai qualité en électricité et électronique
- H1202 - Conception et dessin de produits électriques et électroniques
- H1209 - Intervention technique en études et développement électronique
- H1210 - Intervention technique en études, recherche et développement

Références juridiques des réglementations d'activité :

## VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition c
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury présidé par le directeur de l'IUT et comprenant la moitié des enseignants-chercheurs et enseignants, et par des professionnels en relation étroite avec la spécialité conformément à l'article L. 612-1 du code de l'éducation ( <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichesTexte/LegifranceArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&amp;idArticle=LEGIARTI000006071191">https://www.legifrance.gouv.fr/affichesTexte/LegifranceArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&amp;idArticle=LEGIARTI000006071191</a> )
Après un parcours de formation continue	X		Jury présidé par le directeur de l'IUT et comprenant la moitié des enseignants-chercheurs et enseignants, et par des professionnels en relation étroite avec la spécialité conformément à l'article L. 612-1 du code de l'éducation ( <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichesTexte/LegifranceArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&amp;idArticle=LEGIARTI000006071191">https://www.legifrance.gouv.fr/affichesTexte/LegifranceArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&amp;idArticle=LEGIARTI000006071191</a> )
En contrat de professionnalisation	X		Jury présidé par le directeur de l'IUT et comprenant la moitié des enseignants-chercheurs et enseignants, et par des professionnels en relation étroite avec la spécialité conformément à l'article L. 612-1 du code de l'éducation ( <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichesTexte/LegifranceArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&amp;idArticle=LEGIARTI000006071191">https://www.legifrance.gouv.fr/affichesTexte/LegifranceArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&amp;idArticle=LEGIARTI000006071191</a> )
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Jury présidé par le directeur de l'IUT et comprenant la moitié des enseignants-chercheurs et enseignants, et par des professionnels en relation étroite avec la spécialité conformément à l'article L. 613-4 du code de l'éducation ( <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichesTexte/LegifranceArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&amp;idArticle=LEGIARTI000006071191">https://www.legifrance.gouv.fr/affichesTexte/LegifranceArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&amp;idArticle=LEGIARTI000006071191</a> )
En contrat d'apprentissage	X		Jury présidé par le directeur de l'IUT et comprenant la moitié des enseignants-chercheurs et enseignants, et par des professionnels en relation étroite avec la spécialité conformément à l'article L. 612-1 du code de l'éducation ( <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichesTexte/LegifranceArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&amp;idArticle=LEGIARTI000006071191">https://www.legifrance.gouv.fr/affichesTexte/LegifranceArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&amp;idArticle=LEGIARTI000006071191</a> )

	Oui	Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie	X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française	X	

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS**

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Oui

Certifications professionnelles, certifications ou habilitations en équivalence au niveau européen ou international :

Certifications professionnelles enregistrées au RNCP en équivalence :

N° de la fiche	Intitulé de la certification professionnelle reconnue en équivalence	Nature de l'équivalence (totale, partielle)
RNCP4379 (/recherche/rncp/4379)	DUT génie électrique et informatique industrielle	partielle

Liens avec des certifications et habilitations enregistrées au Répertoire spécifique :

**BASE LÉGALE**

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
12-12-2019	Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Date d'effet de la certification	01-09-2021
Date d'échéance de l'enregistrement	31-08-2026